

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 11 (1875)
Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

1^{er} Décembre 1875.

11^e année.

N^o 23.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE.

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Pour le Congrès scolaire de Fribourg, en 1876. — Quatrième Congrès de l'Association pédagogique universelle. — Quelle est la position de l'école secondaire par rapport à l'école primaire ? (Suite.) — Correspondance. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

Pour le Congrès scolaire de Fribourg, en 1876.

Nous avons le plaisir d'apprendre à nos collègues que les trois personnes désignées par le Comité central de la Société romande pour traiter les trois questions choisies par le Comité central, le 10 octobre dernier à Fribourg, ont accepté leur mandat. Ainsi mademoiselle Caroline Progler, institutrice du Jardin d'enfants à Mulhouse, et que nous avons eu le plaisir de voir à Genève et à Saint-Imier, s'engage à traiter la question des écoles enfantines ; M. Vulliet, père, le Directeur de l'école supérieure des filles à Lausanne, et rédacteur en chef de l'excellent journal *La Famille*, a bien voulu se charger de la question de l'enseignement historique, et M. A. Biolley, l'ancien président du Comité central de Neuchâtel, a consenti à aborder la question générale et quelque peu ardue de l'art. 27 de la

Constitution fédérale révisée. Nous savons gré à ces trois personnes de leur dévouement à la chose de tous.

A l'occasion du choix qui a été fait, nous pensons devoir rappeler, pour la gouverne des rapporteurs, qu'il est entendu : I. que leurs Mémoires ne seront pas lus *in extenso* dans la séance; II. qu'ils doivent être communiqués assez tôt pour être imprimés et distribués à tous les membres au moins 8 jours avant l'assemblée générale, afin que chacun ait le temps de les lire et de préparer ses observations; conséquemment, qu'ils doivent être livrés au PLUS TARD le 1^{er} juillet 1876. Il est même très désirable qu'ils soient envoyés plus tôt. La lecture des Mémoires sera remplacée par la discussion, à laquelle les rapporteurs pourront naturellement prendre part et à la fin de laquelle ils auront la parole, comme il convient, pour répondre aux objections et résoudre les questions qui pourraient leur être posées, séance tenante.

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour prier les *feuilles pédagogiques* et autres, indigènes et étrangères, qui portent quelque intérêt à notre œuvre, de bien vouloir donner la publicité aux trois questions posées pour l'assemblée générale, en adressant nos remerciements les plus vifs à celles qui ont rendu compte du Congrès de St-Imier avec tant de détails et de bienveillante sympathie. Dans une Revue de la presse pédagogique des divers pays qui est depuis longtemps en projet, dans notre esprit, nous nous promettons bien de payer un léger à-compte de la dette de reconnaissance que notre Société a contractée envers ses amis du dedans et du dehors et qu'elle voudra sans doute acquitter elle-même, en plein, dans les comices solennels dont la ville du Père Girard sera le siège en août 1876, et où nous formons le vœu ardent de voir venir et s'unir à nous les hommes de cœur et de talent qui nous ont favorisés de tant de marques précieuses de leur confraternité d'idées et de sentiments.

Nous continuons à penser, nous l'avons dit dans le dernier numéro de notre feuille, que la fréquentation des assemblées existantes dans les pays qui possèdent des associations analogues est presque le seul moyen praticable *en ce moment* de réaliser ce qu'il y a de vrai, de sérieux et de fécond dans l'idée de la Fédération pédagogique. Malheureusement, le métal noble et vil à la fois qui est le nerf

de la guerre et aussi le nerf des institutions pacifiques, manqué aux corps enseignants de plus d'un pays pour permettre à leurs membres de franchir de grandes et coûteuses distances, comme nous en avons fait la douloureuse expérience, dernièrement encore, à l'égard de nos collègues de la Belgique. Mais ne désespérons pas et accueillons avec bonheur ceux qui, plus heureux que nous, en cette circonstance, viendront nous instruire par leurs progrès et sourire aux nôtres.

Au nom du Comité central de la Société romande, le rédacteur
en chef de l'*Educateur*.

Neuchâtel, 20 novembre 1875.



Quatrième Congrès de l'Association pédagogique universelle.

L'Association pédagogique universelle, dont nous aimerions à entretenir les abonnés de l'*Educateur* durant quelques instants, n'est point celle, on l'a déjà deviné, qui a été décidée en principe à Genève le 31 juillet 1872. Il semble que cette dernière, épuisée par les vives discussions que provoqua sa fondation l'an dernier à St-Imier, ait dû rentrer dans un repos complet pour y chercher ce souffle de vie qui lui a fait défaut jusqu'à présent. Espérons qu'elle ne se sera point reposée en vain, et que l'heure qui verra s'ouvrir en 1876 le Congrès de Fribourg, sera celle aussi de sa résurrection ou plutôt de sa réalisation définitive! En attendant ce beau jour, que j'appelle de tous mes vœux, il m'a semblé que quelques mots sur la fondation et la marche du « Allgemeine Erziehungsverein, » ainsi qu'un compte-rendu de son dernier congrès, ne seraient pas sans intérêt pour tous les amis de l'éducation. Peut-être l'histoire de cette Association pourrait-elle nous enseigner comment, avec fort peu de moyens, mais avec du savoir-faire et de l'énergie, on arrive en quelques années seulement à d'excellents résultats?

L'idée première d'une association pédagogique est due au professeur Germann de Léonhardi ⁽¹⁾ et à M^{me} de Marenholz-Bulow, l'infatigable

(1) Hermann, baron de Léonhardi, professeur de philosophie à l'université de Prague, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et rédacteur de l'*Epoque nouvelle* (die Neue Zeit), est mort subitement à Smichow, en Bohême, le 21 août dernier. Léonhardi était le chef de l'école philosophique fondée par Krause, à Gottingue, au commencement de ce siècle. L'humanité a perdu en lui l'un de ses plus nobles fils, la cause de l'éducation son plus ardent défenseur. Toujours sur la brèche, toujours ardent à l'œuvre, Léonhardi voyait dans la culture et le développement de l'enfance, et surtout dans celui de la jeunesse féminine, la solution de la question sociale.

apôtre des principes de Frœbel. Ce fut au Congrès philosophique de Prague en 1868, puis à celui de Francfort en 1869, qu'ils conçurent ensemble le plan d'une confédération internationale des amis de l'éducation. La guerre franco-allemande vint malheureusement arrêter l'exécution de leur projet, mais à la fin de mai 1871, peu de jours après la signature du traité de Francfort, nous retrouvons M. Léonhardi et M^{me} de Marenholz à Dresde, où ils ont rassemblé autour d'eux une soixantaine de personnes, choisies parmi les notabilités scientifiques et pédagogiques de l'Allemagne. Depuis longtemps leur plan était arrêté ; grâce au concours de quelques hommes compétents, des statuts avaient été élaborés ; ils furent votés séance tenante et dès ce moment l'Association pédagogique universelle fut définitivement constituée. Peu de temps après le gouvernement saxon la reconnaissait comme personne morale, ayant domicile à Dresde.

A partir de cette époque l'Association a eu quatre Congrès, et a pu constater chaque année un progrès considérable soit dans le nombre croissant de ses membres, soit dans les résultats obtenus. Aujourd'hui même, elle compte plus de 200 membres actifs, outre 20 sociétés qui ont adhéré à son programme et se sont constituées en sections. Ces sociétés sont pour la plupart des sociétés frœbeliennes des différentes parties de l'Allemagne.

Quant aux statuts de l'Association pédagogique universelle, ils sont remarquables soit à cause de leur clarté et de leur précision, soit en raison surtout de l'esprit pratique dans lequel ils sont conçus. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire les articles ayant trait au but à atteindre et aux meilleurs moyens à employer pour atteindre ce but.

ART. 1^{er}. L'Association pédagogique universelle a pour but : L'avancement et le progrès de l'éducation physique, intellectuelle, morale et religieuse de l'individu, de la famille et de la nation.

ART. 12. Pour atteindre ce but l'Association s'efforcera :

- 1^o d'éveiller l'intérêt public pour la cause de l'éducation ;
- 2^o de répandre les principes d'une saine pédagogie ;
- 3^o de fonder des institutions pratiques qui puissent contribuer efficacement au progrès de l'éducation.

ART. 13. Par institutions ayant un but pratique, les fondateurs de l'Association entendent :

1^o Des établissements secondaires et supérieurs (Fortbildungsschulen) et destinés à élever la jeunesse féminine en vue de sa mission éducatrice.

2^o Des séminaires, écoles normales, cours, etc., où les instituteurs et les institutrices puissent être préparés en vue de leur vocation future.

3^o Des écoles-modèles pour l'enfance et la jeunesse, telles que jardins d'enfants, jardins d'écoles (Schulgärten), etc.

ART. 14. L'Association considère comme son premier devoir la création immédiate d'une *Fröbelstiftung*, c'est-à-dire d'un établissement dirigé selon les principes éducateurs de Frœbel ; établissement qui doit servir de modèle aux institutions mentionnées à l'article 13, §§ 1 et 2.

Viennent ensuite un grand nombre d'articles réglant l'administration et

la marche de l'Association. Un Comité central (Weitere Vorstand) et un Comité-Directeur (Engere Vorstand) sont chargés soit de la direction de la Société, soit de la gestion des établissements fondés par elle. Chaque Société qui adhère aux statuts de l'Association, délègue 3 membres au Comité central. Les dames sont éligibles, et sont représentées en grand nombre dans le Comité central. Aujourd'hui même trois dames font partie du Comité directeur qui se compose de sept membres.

Chaque membre de l'Association paie une finance annuelle de 3 marcs (3 fr. 75).

De plus pour atteindre le but exprimé à l'art. 13, la Société publie depuis 3 ans déjà un journal pédagogique : l'*Education nouvelle* (die *Erziehung der Gegenwart*) (1). Ce journal compte parmi ses collaborateurs le professeur Fichte, à Stuttgart; MM. Dr Dittes et Dr Erasme Schwabe, à Vienne; Bornemann et Hohlfeld, à Dresde; Bertha de Marenholz-Bulow et beaucoup d'autres. Le prix de l'abonnement est de 3 marcs (3 fr. 75), mais ne donne pas droit à devenir sociétaire.

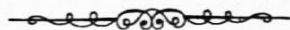
L'Association n'est point restée inactive. Grâce à ses soins, Dresde et Cassel ont vu s'ouvrir deux établissements modèles destinés à former soit des institutrices, soit des *Kindergärtnerinnen*. Celui de Dresde a compté, à lui seul, durant l'année qui vient de s'écouler, plus de 70 élèves qui y ont reçu l'instruction presque gratuitement. On y a adjoint des cours spéciaux, où des jeunes filles viennent se préparer à devenir des bonnes d'enfants. Ces établissements ne peuvent suffire aux nombreuses demandes qu'on leur adresse de tous les pays du monde.

En outre, l'Association pédagogique fait donner chaque hiver, par des hommes de science, des cours publics et gratuits de pédagogie, psychologie, hygiène, sciences naturelles, histoire, littérature, etc. Pour subvenir à toutes ces dépenses, elle organise des souscriptions, collectes à domicile, et reçoit constamment des dons et des legs.

Tel est, en quelques mots, l'historique et la constitution de l'Association pédagogique universelle allemande. Car elle est bien une association allemande et c'est avec regret que je dois le constater. Elle n'est pas restée fidèle au but que s'étaient posé ses fondateurs et n'a pas su étendre le champ de son activité en dehors de l'Allemagne. La dénomination d'*internationale* que lui avait donnée Léonhardi, n'a plus aujourd'hui sa raison d'être. Je crois qu'il faut surtout en rechercher la cause dans l'esprit exclusivement germanique, qui, depuis 1870, s'est emparé du peuple allemand en général, et du corps enseignant en particulier. Il est fort difficile, on ne le sait que trop, de lutter contre un pareil courant; cependant tous ceux

(1) Die *Erziehung der Gegenwart* n'est point un journal de fondation récente. Créé en 1861 par le Dr Karl Schmidt, l'auteur si regretté de l'histoire de la pédagogie, et par M^{me} de Marenholz-Bulow, il parut durant plus de 2 années. La mort de Schmidt, survenue en 1864, alors qu'il était conseiller scolaire à Gotha, fut cause de l'interruption qu'il a subie. Le 1^{er} janvier 1873, l'Association pédagogique a repris cette publication. Rédacteur, W. Schröter. Dresden-Neustadt, Tannenstrasse, 1.

qui durant les dernières années ont lu avec attention soit les journaux pédagogiques, soit les comptes-rendus des différents congrès scolaires de l'Allemagne, reconnaîtront, avec moi, que l'Association pédagogique universelle forme une heureuse exception. Grâce aux personnes d'élite qui la dirigent, grâce surtout aux principes nobles et élevés qu'elle poursuit, elle a compris que la cause de l'éducation était la cause de l'humanité, elle a su se garantir de tout chauvinisme et rester à la hauteur de sa mission. En constatant ici que l'*Allgemeine Erziehungsverein* était avant tout une association allemande, je n'ai point voulu lui faire un reproche d'une situation que commandent peut-être les circonstances politiques actuelles, mais j'ai voulu surtout convaincre les lecteurs de ce journal de la nécessité d'une association pédagogique universelle. La lacune que désiraient combler les signataires des résolutions votées à Genève en 1872, cette lacune-là existe encore à cette heure. Cette grande et belle confédération du corps enseignant de tous les pays du monde, cette confédération-là est encore à créer !
(A suivre.)



Quelle est la position de l'École secondaire par rapport à l'école primaire ? Doit-elle être parallèle à celle-ci ou la compléter ?

(Suite.)

III.

Je n'ai pas la prétention de faire l'énumération de toutes les lacunes ; je me bornerai à signaler celles qui m'ont le plus frappé.

1. L'école secondaire est une école populaire ; c'est du moins ce qu'affirme la loi du 24 juin 1856. Oui, dans la loi, c'est une école populaire ; mais, en réalité, est-elle organisée de telle sorte qu'elle soit accessible à tous, ou, du moins, à tous ceux qu'une intelligence éveillée, des talents incontestables et des aptitudes prononcées désignent comme élèves de cette institution ? Je ne pense pas m'éloigner beaucoup de la vérité, en répondant négativement à cette question. Dans les localités agricoles, en particulier, l'obligation de fréquenter l'école secondaire en été l'après-midi comme le matin, retient certainement éloignés les fils et les filles de plus d'un paysan, qui, tout aisés qu'ils sont, veulent toutefois, non-seulement ne pas se priver complètement du secours de leurs enfants, mais encore, et avec raison, les habituer dès leur jeune âge aux travaux de la campagne. Si la localité se trouve située à une ou deux lieues du siège de l'école secondaire, la difficulté est encore augmentée par la perte de temps qu'occasionnent l'aller et le retour. Si, pendant les chaudes après-midi de l'été, si peu propices d'ailleurs à l'étude, on donnait congé aux élèves, et que pendant cette saison de l'année l'on se contentât de 4 heures d'école par jour, de 7 à 11 heures, par exemple, on recruterait peut-être quelques élèves de la campagne pour l'école secondaire, qui, de cette manière, gagnerait non-seulement en quantité, mais en qualité. S'il était besoin d'un

exemple, je citerais Neuveville, dont le progymnase ne compte pas un seul élève de la montagne de Diesse, ce qui n'aurait bientôt plus lieu si l'organisation du plan d'études et la distribution des heures au Collège étaient modifiées de manière à en faciliter la fréquentation.

2. Mais, messieurs, il n'y a pas que les travaux de la campagne et l'obligation de fréquenter les classes en été comme en hiver qui tiennent éloignés de l'école secondaire des sujets parfaitement qualifiés pour suivre l'enseignement qui s'y donne. Il est une autre cause que vous avez tous devinée, et qui nous prive des forces intellectuelles peut-être les plus vives : c'est la pauvreté ou la gêne de certains parents. Car, dans la plupart de nos écoles secondaires, l'écolage est assez, même trop élevé pour qu'un père chargé d'une nombreuse famille et dont un travail parfois peu lucratif est le seul gagne-pain, puisse songer à y envoyer un, quelquefois deux ou trois enfants. On me répondra que la loi veut qu'il y ait dans chaque école secondaire, au moins quatre places gratuites. C'est vrai, et je sais plus d'une école où l'on a dépassé le chiffre de 4. Toutefois, non-seulement il reste encore beaucoup d'enfants qui, pour une cause ou pour une autre, n'arrivent pas à jouir de cette gratuité; mais, outre l'écolage, il y a encore les moyens d'enseignement, dont l'achat constitue une dépense considérable que plus d'un père, plus d'une pauvre veuve ne peuvent pas s'imposer. Pour obvier à cet inconvénient, il faudrait augmenter le nombre des places gratuites, et procurer aussi sans frais aux enfants pauvres ou peu aisés, sinon tous les moyens d'enseignement, du moins une bonne partie d'entre eux. En agissant ainsi, l'on soustrairait l'école secondaire au reproche, d'ailleurs assez fondé, de n'être établie que pour les riches, et l'on en ferait une école vraiment populaire.

Je ne suis pas, messieurs, partisan de la gratuité complète; d'abord, parce qu'en général on attache peu de valeur à ce qui ne coûte rien, et qu'on en fait peu de cas. Ensuite parce qu'il serait tout à fait déraisonnable de décharger de l'écolage une quantité de parents dont la fortune est plus que suffisante pour leur permettre de contribuer à la prospérité de nos établissements d'instruction publique.

3. La position exceptionnelle et par trop privilégiée que la loi fait à l'école secondaire sous le rapport de la fréquentation des classes et de la répression des absences, bien loin de lui être favorable, lui a rendu et lui rend encore de très-mauvais services. Elle constitue, d'ailleurs, à l'égard de l'école primaire, une criante injustice. Car tandis qu'ici un chiffre d'absences dépassant en un mois le tiers, et en cas de récidive le $\frac{1}{6}$ de la somme des demi-jours de classes, entraîne une dénonciation au juge et une amende qui peut aller jusqu'à 15 francs; à l'école secondaire vous pouvez, moyennant payer 5 centimes par heure, vous absenter autant qu'il vous plaira. Evidemment, d'abord, la position doit être la même pour l'école secondaire et pour l'école primaire, qui, en fin de compte, sont toutes deux des écoles populaires; ensuite, s'il peut être question de privilège pour cette dernière, il doit consister à faire payer à ses élèves des amendes plus

fortes qu'à ceux de l'école primaire, pour le moins 50 cent. par heure. Ce privilège-là sera tout à l'avantage de nos écoles moyennes.

4. Faciliter l'accès de l'école secondaire aux campagnards et aux enfants peu aisés; introduire dans la loi une répression plus sévère des absences, ce sont là des améliorations incontestables, qui, toutefois, ne porteront leurs fruits qu'autant que le passage de l'école primaire à l'école secondaire se fera d'une manière rationnelle et méthodique. La loi actuelle autorise l'admission à ces établissements dès l'âge de dix ans. Mais comme elle exige en outre que pour toucher le subside de l'Etat on ait au moins 30 élèves, il arrive assez fréquemment que l'on reçoit des enfants âgés de 9 ans, et n'ayant parcouru que le degré inférieur de l'école primaire. Si cette dernière a rempli sa tâche et que l'examen d'admission se fasse d'une manière sévère, les candidats pourront peut-être satisfaire aux exigences de l'art. 12, qui demande « qu'ils sachent lire couramment et correctement un petit morceau approprié à leur âge et le comprendre, et qu'ils connaissent les éléments de la proposition simple; qu'ils soient en outre en état de reproduire par écrit, sans commettre des fautes grossières d'orthographe ou de ponctuation, une courte narration qu'on leur aura lue ou racontée; enfin, qu'ils puissent faire avec sûreté et rapidité les quatre règles fondamentales de l'arithmétique en opérant sur des nombres abstraits. » Si l'école primaire a rempli le pensum qui lui est imposé, ai-je dit. Mais, est-ce bien souvent le cas? Nos écoles du premier degré sont-elles organisées de telle sorte, et y traite-t-on les matières renfermées dans le plan d'études avec tant de méthode, que ce résultat puisse être atteint? Je ne voudrais faire tort à personne. Mais ce que j'en ai vu jusqu'ici ne me permet guère de répondre affirmativement. En fût-il d'ailleurs ainsi, que j'aurais encore des objections à soulever. A dix ans, le jugement de l'enfant est-il assez formé pour suivre un enseignement qui ne doit plus aller du particulier au général, mais bien de celui-ci à celui-là? Pour l'enseignement de la géographie, par exemple, qui ne commence à l'école primaire qu'avec la 4^{me} année scolaire et débute par l'étude du domicile et de la commune, l'enfant qui par conséquent n'aura été exercé dans cette branche que pendant une année, sera-t-il préparé à étudier avec fruit la géographie générale (océans, continents, îles, volcans, etc.)? La faculté d'abstraire, qui lui est nécessaire pour faire utilement cette étude, sera-t-elle suffisamment développée chez lui? Mais supposons que les sujets admis possèdent toutes les qualités requises; n'y a-t-il pas quelque inconséquence et aussi quelque injustice à désagréger, ou si vous aimez mieux, à *écrémer* la classe d'un régent primaire qui, après s'être donné toutes les peines pour mener à bien ses élèves, se voit enlever les meilleurs, ceux qui lui promettaient de bonnes recrues pour les deux autres années? Et tout cela pour aboutir à quel résultat? Pour donner à l'école secondaire une réunion de jeunes gens de force et d'âge différents, et qui ne formeront jamais une classe homogène. Je ne veux pas trancher, je me borne à poser des questions. Je crois cependant que, dans l'intérêt des deux établisse-

ments, il y aurait quelque chose à faire pour mettre de la régularité dans le passage de l'un à l'autre. Si, sur ce point délicat, j'osais hasarder un avis, je conseillerais de laisser les enfants à l'école primaire jusqu'à l'âge de 12 ans et de leur fournir ainsi l'occasion de parfaire complètement tous les deux degrés de cette école. Ce qu'ils perdraient à attendre, ils le regagneraient en solidité, et affermirait leur jugement, à la condition, bien entendu, que l'école primaire accomplisse de point en point sa tâche. Pour les jeunes gens qui se destinent aux études littéraires, le nombre en étant d'ailleurs fort restreint, on pourrait commencer le latin dès 11 ans, au moyen de leçons particulières. Comme je prévois cependant que cette manière de voir rencontrera peu de sympathie, ce serait ici le cas, me semble-t-il, de voir si l'enseignement donné à l'école secondaire doit être parallèle à celui de l'école primaire, ou s'il doit le compléter. En d'autres termes, doit-on suivre dans le premier de ces établissements la même méthode que dans le second? Sur ce point, messieurs les rapporteurs des diverses sections ne sont pas d'accord. Comme il me paraît assez difficile de les faire arriver à une commune entente, je donnerai mon avis personnel. Pour ma part, je crois que, si les élèves sont admis dès l'âge de dix ans, afin de ne pas amener un trop grand trouble dans leur esprit, il faut, pendant les deux premières années (qui forment donc le complément du second degré), continuer ce qui a été fait à l'école primaire et n'employer la méthode synthétique qu'à partir de la 3^{me} année.

5. Mais, messieurs, ce n'est pas seulement par en bas, avec l'école primaire, que le raccordement de l'école secondaire me paraît défectueux. Une lacune analogue existe dans ses relations avec l'école cantonale. Ici, à la vérité, les inconvénients se font sentir moins vivement parce que le nombre des élèves qui passent à des établissements supérieurs est beaucoup moins considérable que celui des jeunes gens qui demandent à l'école secondaire un enseignement définitif. Toutefois, il serait à désirer que le plan d'études des écoles secondaires et celui des écoles cantonales fussent élaborés de telle manière que la transition de l'un à l'autre des établissements n'amenât aucune perturbation dans les études des élèves.

6. Ce qui précède m'amène tout naturellement à dire quelques mots de l'organisation actuelle des progymnases. Comme nous avons eu l'occasion de le rappeler déjà, — dans l'origine, les progymnases avaient pour but essentiel de préparer les jeunes gens à une vocation scientifique, et avant tout littéraire. Ensuite de l'établissement successif d'écoles secondaires, et à cause aussi de la tendance actuelle du siècle qui, à tort ou à raison (c'est ce que je n'ai pas à examiner ici), refoule à l'arrière-plan ce que l'on appelait autrefois les études humanitaires, pour donner la préférence aux sciences appliquées, le nombre des élèves destinés à la carrière littéraire a sensiblement diminué dans ces institutions, et quelques-unes d'entre elles ne sont plus guère que des écoles secondaires. Ne conviendrait-il pas, pour ces établissements, de tenir compte des circonstances, et tout en maintenant des sections préparatoires à l'école cantonale, de donner à leurs cours

une distribution telle qu'en en sortant les élèves destinés à des professions industrielles emportassent avec eux un bagage scientifique suffisant pour faire leur apprentissage avec intelligence et succès?

(A suivre.)

CORRESPONDANCE.

Genève, 3 novembre 1875.

Permettez-moi quelques lignes d'explications sur le mot friper : *draperies fripées par Phidias*, qui vous a offusqué dans le passage de Théophile Gautier, que vous reproduisez dans l'*Educateur* du 1^{er} novembre. Ce mot, employé dans un sens peut-être un peu étendu, ne veut pas dire usé, ni façonné, mais plissé, chiffonné. Il s'emploie souvent dans ce sens à Paris, si ce n'est dans le langage ordinaire, au moins comme terme familier dans les ateliers (1). Cela veut dire draperies, habits, robes, vêtement quelconque, qui n'a pas la raideur du neuf, mais s'est plissé et chiffonné, de manière à indiquer et à accentuer les plis du corps. Et il se dit surtout en terme d'atelier, par opposition à un vêtement porté par un modèle qui en fait son métier, ou par un acteur qui a des habits qu'il ne peut porter, qui a l'air emprunté.

Je pense que vous avez vu jouer Rachel : en tout cas, cet article la peint bien telle qu'elle était, avec ses qualités et ses défauts. Gautier y a bien trouvé la note juste, pour peindre ce que l'on ressentait en la voyant jouer.

Je pense être agréable à vos lecteurs en vous envoyant un extrait de la *Gazette de Lausanne*, empruntée au *Peuple*, feuille qui paraît à la Chaux-de-Fonds, et qui aura été communiqué à ce dernier journal par l'un des membres de la conférence de Lausanne. Le sujet est assez intéressant pour occuper les amis de l'instruction populaire (2).

Je pourrai répondre à ce qui est dit dans cet article, que je me sers de la méthode collective dans toutes les classes du Collège de Genève et que je m'en trouve très-bien, si ce n'est quelquefois comme discipline. Autant que cela est possible, je leur fais décomposer par des explications les objets et leur indique comment ils sont construits et leur donne, dès la seconde division, des notions de perspective et d'ombres en les faisant dessiner d'après le modèle en nature, et je leur fais faire dans toutes les classes des compositions ou agencements.

Ch. MENN.

(1) C'est aussi ce que nous disions dans notre remarque.

(2) Voir notre chronique scolaire.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

SUISSE ROMANDE. — Nous empruntons au journal le *Peuple* les renseignements suivants sur la conférence de MM. les chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande, qui a eu lieu dernièrement à Lausanne et dont nous avons déjà fait mention :

Il s'agissait d'examiner la méthode d'enseignement du dessin dite simultanée ou collective, introduite à Genève par M. Gillet et dans le canton de Vaud par M. Bocion et qui jusqu'à présent a donné, paraît-il, de bons résultats, surtout dans les écoles primaires. D'après cette méthode le maître dessine à la planche noire en même temps que la classe sur son papier ; il donne en passant les explications nécessaires, et chaque ligne se trouve tracée d'abord au tableau, puis sur le cahier, jusqu'à ce que l'objet qu'il s'agit de représenter soit créé de toutes pièces. L'élève prend un grand intérêt à cette méthode, qui le fait à la fois assister et prendre part à la naissance du dessin.

A la suite d'une discussion très intéressante, à laquelle ont pris part plusieurs experts, il a été nommé une commission de trois membres, composée de MM. Ch. Menn, à Genève ; F. Landry, à Neuchâtel, et Lochbrunner, à Montreux, et chargée d'établir un programme pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires sur les bases suivantes :

La méthode d'enseignement collectif ou simultané sera introduite obligatoirement. — Le dessin à main levée sera seul enseigné en principe. — Déterminer la collection de modèles existants qui pourrait être mise aux mains du maître. — Si aucune collection n'est jugée suffisante, établir le programme de trois ou quatre séries ou cahiers de modèles, en tenant compte, dans les cahiers destinés aux classes supérieures, des besoins différents des cantons industriels et des cantons agricoles. — Elaborer pour chaque cahier un traité simple et concis pour servir de guide à l'instituteur dans cet enseignement. — Déterminer le prix, aussi réduit que possible, de ces collections. Enfin, la conférence a décidé que des cours spéciaux seraient donnés aux instituteurs, afin de les mettre en mesure d'enseigner la méthode avec fruit.

« Nous saluons cette initiative avec plaisir, dit le journal que nous citons. Plus nous arriverons à avoir d'ouvriers et d'artisans capables, intelligents et sachant faire œuvre de leurs dix doigts, plus nous simplifierons et même nous résoudrons la question sociale. Espérons que le corps enseignant primaire tout entier comprendra la grandeur de la tâche qui lui incombe et joindra ses efforts à ceux qui tendent à développer l'art du dessin dans nos populations. »

BERNE. — M. Ruegg, professeur de pédagogie à l'Université de Berne et directeur de l'École normale de la partie allemande du canton, auteur

d'un Manuel très estimé d'éducation, a été appelé à la direction de l'école normale de Kussnacht (Zurich). Cet appel avait été accueilli avec un vif sentiment de regret par beaucoup d'instituteurs bernois. Aujourd'hui, on nous apprend que M. Ruegg reste à son poste, à la satisfaction de ses élèves et de ses nombreux appréciateurs.

ALLEMAGNE. — L'administration provinciale de la Silésie a décidé que dans les progymnases, il ne pourrait y avoir plus de 30 élèves. Le nombre des leçons par semaine a été aussi considérablement réduit et ne dépassera pas 24 pour les plus chargés. La *Gazette de Voss* appelle cette mesure un véritable bienfait. Elle applaudit hautement à l'abolition de cette surcharge qui est le fléau des écoles. Cela devrait être partout ainsi, disent les *Feuilles pédagogiques de Vienne*. Mais en Suisse nous avons encore beaucoup à faire pour arriver à éclairer nos populations industrielles et agricoles, qui en sont encore à juger de l'école par la quantité d'heures qu'on y est et qui considèrent l'instituteur comme un ouvrier à l'établi ou aux champs.

— Un instituteur du progymnase de Friedberg, dans la Nouvelle Marche de Brandebourg, ayant déclaré au Jury qu'il ne prêterait pas serment parce qu'il ne croyait pas à l'intervention personnelle d'un Dieu et à son influence sur les actions humaines, et ayant ajouté à cet acte public l'insertion d'une épître provocante dans un journal, a été déclaré démissionnaire par l'administration provinciale.

Dans un *Manuel de géographie*, ouvrage spécial pour l'examen d'enseignement dans les armées allemandes et les écoles supérieures réales, M. le Dr et capitaine de Kalkstein (édition revue et augmentée) attribue le percement de l'isthme de Suez à M. de Lesseps, *consul de Prusse à Alexandrie*. Le *Temps*, de Paris, a réclamé avec raison contre cette qualification donnée à M. de Lesseps et ce dernier lui-même a déclaré n'avoir jamais été attaché à la diplomatie prussienne. Il revendique pour la France l'honneur d'avoir conçu et mené à bien cette entreprise gigantesque. « L'entreprise du canal » de Suez, dit M. Lesseps, est représentée par 500 millions de francs et ce capital a été constitué pour les quatre cinquièmes, par la France, et pour un cinquième par l'Égypte elle-même. L'Angleterre déclarait l'entreprise impraticable. Il faut rendre à la France ce qui lui appartient.

BRÉSIL. — L'empereur de ce pays a envoyé au Dr Virchow une collection de squelettes, en exprimant le regret de n'avoir pas trouvé ce savant à Berlin pendant le séjour qu'il y a fait.

PARTIE PRATIQUE.

Enseignement de l'étude de la Nature à l'école primaire,

d'après M. PAGNARD, professeur à St-Imier.

L'importance croissante de cet enseignement et les difficultés qu'elle présente, surtout pour l'enseignement élémentaire, ont fait penser aux mem-

bres du Cercle de Courtelary que leurs collègues des autres cercles du Jura et des cantons romands liraient avec plaisir et avec fruit les tableaux suivants de M. Pagnard et que ces leçons pourraient peut-être servir de types pour l'enseignement de l'histoire naturelle. Ces tableaux ont été composés en conformité avec le plan d'études du canton de Berne. En remerciant de cette communication M. Gylam, président du Cercle de Courtelary, nous ouvrons avec plaisir nos colonnes aux premières pages du travail de l'ancien président de la Société romande.

L'ORVET.

Tout le monde connaît ce joli et gracieux petit animal connu vulgairement sous le nom d'*envoye* et qui est si commun dans les haies, au pied des murs, sur la lisière des forêts et dans les clairières des bois. L'orvet appartient à la classe des reptiles, et c'est à proprement parler une sorte de lézard sans jambes, sous la peau duquel on découvre assez facilement des rudiments de bassin et d'épaule. Le mot reptile vient d'un verbe latin qui signifie ramper. Ces animaux sont ainsi appelés parce que plusieurs d'entre eux n'ont réellement pas de jambes et rampent sur le ventre comme les serpents ; d'autrefois les membres existent comme chez les lézards, mais ils sont si courts que l'animal semble néanmoins ramper. Tous les reptiles sont ovipares, c'est-à-dire qu'ils pondent des œufs généralement dépourvus de coque et simplement enveloppés d'une membrane analogue à du parchemin. L'orvet, ainsi que la vipère et quelques autres, fait cependant exception à la règle en ce sens que les œufs éclosent déjà dans le corps de la mère ou que les petits sortent de l'œuf immédiatement après la ponte. A leur naissance les jeunes, au nombre de 10 à 14, ont une longueur de 5 à 6 centimètres et sont épais comme une plume de corbeau. Dans le premier âge leur couleur tire sur le blanc argenté en dessus et leur corps est parcouru dans toute sa longueur par une ligne noire étroite, à laquelle s'ajoutent bientôt deux autres lignes latérales ; le dessous est d'un noir bleuâtre uniforme. Avec l'âge le dessus du corps devient d'un brun fauve ou grisâtre, les lignes noires s'étalent ou s'effacent plus ou moins complètement ; de là plusieurs variétés qui ont souvent été prises par certains naturalistes pour des espèces distinctes. Dans l'âge adulte l'orvet atteint une taille de 40 à 45 centimètres et l'épaisseur du petit doigt. La tête est petite, courte, obtuse et munie de deux yeux bien distincts, mais si petits que plusieurs personnes s'imaginent que ces animaux sont aveugles ; elle se continue d'une manière insensible avec le corps, sans qu'aucun rétrécissement rappelle à l'observateur le cou des autres animaux. Le corps est cylindrique et se termine par une queue épaisse, mousse, qui forme à peu près la moitié de la longueur totale et dont la base ne s'accuse par aucune différence de diamètre ou d'épaisseur. La peau est recouverte tout entière par de petites écailles lisses qui sont analogues à l'épiderme des autres animaux ; elle se renouvelle tous les printemps par une sorte de mue commune au plus grand nombre des reptiles, et l'animal en sort, comme d'un fourreau, paré de couleurs brillantes qui se ternissent en vieillissant. L'orvet a des mœurs

complètement innocentes et aucune provocation ne peut l'engager à mordre la main qui le saisit. La petitesse de sa bouche et l'absence de venin rendraient d'ailleurs sa morsure parfaitement inoffensive. C'est donc bien à tort que plusieurs personnes le redoutent et prennent sa langue fourchue et rétractile, au moyen de laquelle il palpe les corps, pour un dard venimeux ; c'est tout simplement un organe du toucher qui remplace pour lui la main. Sa nourriture consiste en petits animaux, tels que vers, insectes, etc. ; l'orvet est donc un animal utile qu'on devrait protéger dans l'intérêt de l'agriculture, comme un destructeur de vermine. Comme tous les reptiles, il peut supporter longtemps le jeûne et se plaît dans les endroits chauds et bien exposés au soleil. Il est sans cesse exposé aux attaques d'une foule d'ennemis qui en font leur proie et contre lesquels il est sans moyens de défense ; il n'est pas jusqu'aux poules qui ne le considèrent comme un morceau friand dont elles se régalent à l'occasion. Sous l'empire de certaines émotions, la crainte ou peut-être la colère, l'orvet se raidit entre les doigts et on peut alors facilement le briser ; de là le nom de serpent de verre sous lequel il est connu dans certaines provinces. Vers l'arrière-saison il se creuse dans les terrains meubles et légers, enfouissant le sol tantôt avec sa tête tantôt avec sa queue, une espèce de terrier où il passe l'hiver dans un engourdissement profond, en compagnie d'un nombre plus ou moins considérable de ses congénères ; l'ouverture est soigneusement fermée avec de la mousse ou des herbes sèches, et les orvets entortillés ensemble ou isolés se placent toujours dans un ordre invariable, dit-on, les vieux au fond et les jeunes vers l'entrée. L'orvet est répandu dans la plus grande partie de l'Europe, depuis le Sibérie et la Laponie jusqu'aux régions chaudes de la Méditerranée, où il atteint sa plus grande taille ; il monte assez haut dans les montagnes et on l'a même rencontré exceptionnellement sur le St-Bernard et dans la Haute Engadine où abonde, comme l'on sait, la vipère grise.

LE LIN.

On appelle *textiles* les plantes qui fournissent des fibres propres à la fabrication des tissus. Parmi celles-ci le lin et le chanvre occupent en Europe le premier rang. Ces fibres aptes à être transformées en fil sont fournies par la partie interne de l'écorce, que les botanistes désignent sous le nom de *liber*. Le lin est une plante annuelle, c'est-à-dire qui ne dure qu'une seule année, dont la patrie est inconnue, mais qui est probablement originaire de la Haute-Asie centrale. Sa tige est simple, plus ou moins ramifiée vers le haut, passablement grêle et porte des feuilles étroites, aiguës, placées alternativement le long de la tige ; elle atteint une hauteur de 1 1/2 à 2 pieds et davantage, suivant les localités. Ses fleurs ont une belle couleur bleue qui donne aux champs de lin l'apparence d'un lac aux flots d'azur ; elles ont 5 étamines, 5 pistils, une corolle à 5 pétales et un calice à 5 sépales. Le fruit est une capsule à 5 loges divisées chacune en deux compartiments qui renferment chacun une graine. Quand le lin jaunit, que ses capsules s'ouvrent et que ses feuilles commencent à tomber, il est parvenu à sa maturité. C'est

ordinairement vers la fin de juin ou un peu plus tard qu'on le récolte. On l'arrache à la main par poignées qu'on couche à terre comme le blé ; on les retourne ensuite, puis on en forme de petits paquets analogues aux javelles qu'on place debout pour en faciliter la dessication. Lorsque le lin est bien sec, on le lie en gerbes et on le rentre en grange pour en séparer la graine. Quelquefois on le bat au fléau comme les céréales ; mais le plus souvent cette opération s'exécute au moyen d'une espèce de peigne appelé *drège* ou *égrugeoir*, qui est fixé sur un banc les dents en l'air. On passe le lin entre ces dents qui détachent les graines pour les faire tomber à terre sur une toile. Ces graines sont émoullientes à un haut degré et fréquemment employées en cataplasmes ; infusées dans l'eau, elles donnent une grande quantité de mucilage. Par la pression on en retire une huile qui est d'un grand usage dans la peinture et qui est aussi fréquemment utilisée pour l'éclairage. Les tourteaux qui en résultent servent principalement à la confection de cataplasmes dans les hôpitaux. Chez nous le lin réussit mieux dans la région montagneuse que dans la plaine, circonstance qui ne laisse pas de surprendre quand on songe qu'il a dû être cultivé autrefois sur une vaste échelle en Egypte. Les contrées qui en produisent le plus sont les provinces russes de la Baltique, le nord de la France, la Belgique et la Hollande. Les environs de Riga passent pour fournir la meilleure graine, et c'est de là qu'on tire généralement celle qui est employée au renouvellement des semences dans d'autres pays. La culture du lin demande un sol riche, bien fumé, parfaitement ameublé et purgé de mauvaises herbes, en un mot préparé avec le même soin qu'un potager. La présence de scabieuses paraît surtout lui être nuisible, et, de même que le trèfle et la luzerne, il est assez souvent envahi par cette redoutable plante parasite qu'on appelle *cuscuté*. Sa culture remonte à la plus haute antiquité et c'est la première plante que l'homme a cultivée pour s'en fabriquer des vêtements. Il était déjà la base d'une industrie importante chez les anciens Egyptiens, qui savaient le tisser en toiles d'une grande finesse employées à la confection des vêtements sacerdotaux ou des prêtres. On a pu voir dans une exposition à Paris d'anciennes momies enveloppées de bandelettes de lin qui avaient plus de 4000 ans. D'Egypte le lin a passé de bonne heure chez les Celtes et les Germains dans l'ouest et le nord de l'Europe, où il n'a cessé d'être cultivé jusqu'à nos jours.

Il nous reste maintenant à dire un mot des opérations diverses qu'on fait subir à cette plante pour en dégager ces fibres qui rivalisent en finesse avec la toile d'araignée et qui servent à fabriquer les tissus de luxe qu'on appelle batistes, tuelles, gazes, dentelles, malines. Après la récolte le lin est d'abord soumis à l'opération du rouissage ; à cet effet, on l'étend en lignes sur le pré, ou bien on le plonge dans l'eau, ce qui a pour résultat de dissoudre la substance gommeuse qui agglutine ensemble les fibres. Pendant toute la durée du rouissage, la plante exhale une odeur infecte qui exerce une influence des plus délétères sur la santé de l'homme et des animaux ; aussi doit-on éviter de rouir le lin dans le voisinage im-

médiat des habitations. On le lie ensuite en bottes qu'on sèche soigneusement, puis on écrase les tiges par poignées entre les mâchoires d'un instrument de bois appelé *broie*, et, dans nos villages, *braque*. La portion ligneuse est brisée en menus fragments qui se détachent et la filasse est mise en liberté. Pour débarrasser cette dernière de tout débris ligneux et pour en séparer les fibres, on la passe à plusieurs reprises entre les dents d'une série de peignes en fer nommés *serans*, dont les pointes sont de plus en plus fines et rapprochées. Lorsque la filasse a acquis la finesse voulue, elle est filée soit à la main, soit à la mécanique, puis soumise à l'opération du tissage. Sur un métier on dispose parallèlement et bien en ordre les fils qui constituent ce qu'on appelle la *chaîne*. Tour à tour la moitié de ces fils, entraînée par une pédale que l'ouvrier presse avec le pied, descend, tandis que l'autre moitié monte. En même temps, l'ouvrier fait passer alternativement de droite à gauche, puis de gauche à droite, entre les deux moitiés de la chaîne, un fil transversal contenu dans une *navette* et qui forme la *trame*. De cet entrecroisement résulte le tissu qui, suivant les cas, a quelquefois une valeur plus de cent fois supérieure à celle de la matière première qui a servi à le fabriquer.

M. le Docteur Bickers du *School Board Chronicle* (Londres, 72-75, Turnmill Street, E. C.) désire connaître le titre d'un vocabulaire français publié en Suisse, il y a deux ans peut-être, et dont il croit avoir lu une notice dans notre journal. Les mots de ce vocabulaire sont rangés non pas en ordre alphabétique, mais en ordre de relation de famille. Si l'éditeur voulait bien en indiquer le prix et l'adresser *franco* à « Dr Bickers, Lewisham, Kent, England, » le montant lui en serait envoyé par retour.

AVIS.

Nous rappelons à nos lecteurs que le terme de la souscription à l'ouvrage de M. Monthaye : *L'Instruction primaire en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique* sera prochainement échu, et nous engageons ceux qui désirent souscrire à cette importante publication, à adresser sans retard leur signature à M. J. SANDOZ, libraire, à Neuchâtel.

Avis concernant la Rédaction.

Tous les **journaux** qui font l'échange avec l'*Educateur* (de France, d'Italie, de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, etc.), doivent être adressés, non pas à Fribourg ou à Genève, mais à M. le professeur A. DAGUET, à Neuchâtel.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.
